



On se sert de nos livrets de famille notre mere décédé, son conjo

Par **angel34**, le **10/10/2011** à **14:15**

Bonjour, rnrnnée d'un premier mariage, j'ai une soeur, notre mere est décédéernle prob, c'est que nous avons un autre frere, né de l'autre lit, mais donc son pere et ma mere n"etaient pas mariés,. ma mere avait des biens, le pere de mon demi-frere, a pris le livret de famille ou nous sommes marquées moi et ma soeur en premiere noce. je ne peux pas le récupérer!! quand à mon frere, il a fallut que je signe les papiers de sécu soi disant pour le rembourser des frais de transport funébre, avec ma part, ma soeur ne l'a pas fait, elle a touché sa part de la sécu. puis récupérer ma pârt? et pour tout ce qui est bien, comment faire, pour trouver le notaire, car nous n'avons pas de contact avec ce frere!!rnrnmerci!

Par **cocotte1003**, le **10/10/2011** à **16:38**

Bonjour, de toutes façons puisque votre situation familiale est déjà compliquée, il faudrait mieux pour vous prendre un notaire autre que celui de la sucession. Il défendra vos intérêts uniquement, cordialement